

Lekha Dodi



« La mise en Garde ! » - Par RAV Moché MERGUI - Roch Hayéchiva

Les verset 10 et 11 du chapitre 21 de la Paracha Ki Tetsé Lamilh'ama édicte : « Lorsque tu sortiras en guerre contre tes ennemis, et HACHEM ton D... te les livreras dans tes mains et que tu captureras des prisonniers, si tu vois parmi les captifs une femme belle d'apparence, et que tu veuilles la prendre pour épouse (...) »

Dans ce passage, la Torah met en garde l'homme contre la tentation liée à la belle prisonnière, celle qui a pour objectif de le séduire, ne cherchant que son propre intérêt, qui lui fait croire qu'elle voudrait se convertir et adhérer à tout ce qu'il lui demande, tout cela dans le but d'avoir la vie sauve et de l'épouser. L'avertissement est clair : la conséquence sera dramatique, cet homme finira par la haïr et il aura un fils rebelle.

La paracha se termine par la Mitsvah énoncée comme suit : « Souviens-toi de ce que t'a fait Amalek sur le chemin à votre sortie d'Egypte. » La Torah ordonne en effet d'accomplir la Mitsvah d'effacer le souvenir d'Amalek, au sujet duquel il est dit dans Chémot 17/16 : « MILH'AMA LASHEM BA ALAMALEK MIDOR DOR [Guerre contre Amalek de génération en génération] ». Le combat contre Amalek est perpétuel.

Ces deux types de guerre, d'une part contre la tentation de la belle prisonnière et d'autre part contre Amalek, portent un message clair : nous devons être extrêmement vigilants face aux deux formes de Yétser Harâ.

Il y a, et c'est la **première forme**, le danger dont l'homme est conscient : en effet, connaissant ses défauts

et ses faiblesses, il essaie de son mieux de les combattre et de se corriger. Pour cela, la Torah nous met en garde : ATTENTION à la séduction exercée sur toi par la belle prisonnière, n'agis pas comme Adam et H'ava qui sont tombés dans le piège du serpent qui est le Yétser Harâ. La conséquence fut grave, l'homme a perdu sa place dans le Gan Eden.

La **deuxième forme** du Yétser Harâ consiste en l'agression délibérée de la force du mal appelée Amalek. Alors que les Béné Israël se dirigent vers le mont Sinai remplis d'enthousiasme afin de recevoir la Torah, Amalek surgit derrière eux pour les « refroidir » : « Acher Karekha [pour te décourager]. »

La Torah nous enjoint d'être **très vigilants**, pour que nous soyons en permanence sur nos gardes afin de nous méfier tout autant d'un Yetser Harâ séducteur et enjôleur comme l'est la belle prisonnière, et d'un Yetser Harâ agresseur comme l'est Amalek.

L'homme ne peut combattre son ennemi le Yetser Harâ que s'il réalise pleinement que celui-ci est à la fois à l'intérieur et à l'extérieur, séduisant et/ou agressif comme il est dit dans Béréchit 4-7 : « Hachem dit à Caïn : certes, si tu t'améliores, tu seras pardonné, mais si tu ne t'améliores pas le péché est tapi à la porte et il aspire à t'atteindre, mais toi tu peux le dominer ».

A nous de le combattre pour parvenir à le dominer !



Le Divorce et ses leçons

Au chapitre 24 verset 1 la Tora annonce la loi du divorce. Il est important de rappeler aux couples qui ont choisi de rompre leur histoire de couple qu'il y a des lois très importantes pour rompre les liens du mariage. Il est extrêmement grave pour une femme de s'unir avec un autre homme tant qu'elle n'a pas obtenu son guete (acte de divorce).

Rav Y.N.H Grinfeld dans son livre *Pélaot Edotéh'a* rapporte au nom du Knesset Haguédola qui cite le Toumat Yécharim : il y a des Maîtres qui ont l'habitude de jeûner le jour où ils effectuent un acte de divorce pour un couple qui a décidé de se séparer ! Etant donné que les lois du divorce sont très minutieuses et qu'il est facile de se tromper ils ont décidé de jeûner afin de ne pas trébucher dans cette tâche.

On peut apprendre une leçon assez importante pour toute la Tora. La Tora composée de six cent treize commandements est établie sous forme de grandes lignes et de détails. Chaque mitsva de la Tora est menée par

de multiples lois très minutieuses. Il ne suffit pas de faire les choses à peu près bien, il faut les faire scrupuleusement bien. C'est comme toutes choses que l'on fait dans la vie. On ne se limite pas à l'à peu près !... Ces Maîtres ont choisi de jeûner le jour où ils reçoivent un couple pour leur établir un acte de divorce par ce que le jeûne conduit l'homme à une prise de conscience de ne pas bâcler les choses. Cette coutume qu'ils se sont imposée nous livre cette leçon de faire les choses avec un peu plus de sérieux que ce qu'on a l'habitude. En cette veille de Roch Hachana, durant le mois de Eloul, chacun est invité à prendre la Tora et ses commandements un peu plus réfléchi.

Je me permettrais de proposer une autre explication à cette coutume : jeûner le jour d'un divorce c'est pour exprimer la peine et le regret de voir que ce couple en est arrivé à se séparer. Chaque divorce est un drame. Le Talmud fin du traité Guittin enseigne que l'autel – le mizbéah' sur lequel on offrait les

sacrifices au Temple verse des larmes lorsqu'un couple divorce. Même D'IEU est attristé face à ce choix du couple. Là aussi c'est une notion qui va au-delà du divorce et qui nous livre une leçon pour toute la vie : chaque échec, chaque mitsva bafouée est un divorce de l'homme vis-à-vis de D'IEU. Il faut se plaindre de toute la Tora délaissée. On ne peut pas se dire "c'est comme ça il n'y a rien à faire"... L'échec n'est pas une fatalité, c'est le propre même des lois de la Téchouva. Malheureusement il y a trop de juifs qui ne pratiquent pas les lois de la Médisance, ou encore celle du Chabat, ou encore celles du respect des parents. Fasse Hachem que nous puissions être plus sensibles à ses commandements, à sa volonté, pour nous et pour tout le peuple d'Israël. C'est ainsi que D'IEU acceptera notre Téchouva et nous permettra de connaître des jours meilleurs et des bonnes nouvelles pour tout Israël.



Le Lekha Dodi de cette semaine est dédié

à la mémoire de

Madame Baya bat Oraïda VéYitro

Lellouche zal

Madame Rosa bat Léa VéMordéh'aï

Zaffran zal

Madame Reine bat Louise Lellouche zal

Madame Baya bat Esther Zaffran zal

Conférence

Rav Benchétrit chalita

lundi 3 septembre 2018 à 20h30

au centre 22 rue Michelet

sur le thème

« une Téchouva intelligente »

Pourquoi Amalek ?

Au chapitre 25 verset 17 la paracha nous enjoint de se rappeler du mal que nous a fait Amalek ! De tout temps, malheureusement, le peuple juif est soumis aux humeurs de ses ennemis. Certains mettront cela sur le compte de l'antisémitisme et essaieront, vainement, à combattre cet antisémitisme chronique et viral. Les Maîtres de la Tora nous apprennent plutôt à réfléchir sur nos comportements afin de les corriger ce qui éloignera nos ennemis. En somme en vertu de chaque attaque les Maîtres nous invitent à chercher la faille qui est en nous pour comprendre la raison des attaques antisémites, notre problème pourra alors être corrigé et cela nous laissera tranquille des agressions de nos ennemis.

Posons donc la question pourquoi Amalek s'en prend à nous ? *Rachi* écrit quelque chose d'incroyable : si tu mens dans les poids et mesures, soucie-toi de tes ennemis ! De toute évidence il faut comprendre le

rapport qu'il y a entre l'incorrection commerciale et l'attaque de nos ennemis. Mais, la thèse de *Rachi* est très claire : si tu n'es pas correcte dans ton commerce, tu mens à tes clients et tu fais preuve de malhonnêteté alors ceci déclenche la colère de nos agresseurs !

Rav Chilo ben David (Haparacha Hamah'kima) propose la réflexion suivante : si les juifs se comportent bien et de façon équilibrée cela a un effet planétaire et le monde se comporte bien, mais lorsque nous mentons et sommes malhonnêtes ceci cause un déséquilibre planétaire ! Au traité *Chabat 31A Rava* nous enseigne que la première question à laquelle l'homme sera soumis lorsqu'il se trouvera devant le Tribunal Céleste est « étais-tu digne de confiance dans ton commerce ». Le *Sefer Mistvot Guédolot* rappelle l'enseignement du traité *Makot 24A* qui veut que le prophète *H'abakouk* a positionné la

Vérité comme étant la base de toute la Tora – cette vérité exigée particulièrement dans les affaires commerciales.

La multitude de réflexions que contient cet enseignement est grandiose. Les lois du commerce sont dans la Tora quelque chose de fondamentale – il existe de nombreux ouvrages qui en traitent notamment un des grands classiques le livre *Pith'é H'ochen* de *Rav Y.Y. Bloy zal*. Ces lois ne sont pas uniquement des règles morales mais bien de la *halah'a* pratique que tout commerçant comme tout client se doit de connaître. Ainsi les lois qui touchent le patron et son employé, ou une personne qui fait appel aux services d'un artisan quelconque pour faire des travaux etc. On est souvent confronté à ce type de situations et chacun croit qu'avec sa logique ou son bon sens il peut régler ces litiges. Soyons vigilants une mauvaise gestion de notre argent est sujette à exciter Amalek...

Ecoute !!!

La paracha traite du fils rebelle qui n'a pas écouté la voix de son père et sa mère. Les parents sont souvent confrontés à l'échec de l'écoute. Les enfants ne les écoutent pas ! Le *Sforno* dit bien que la fatalité du fils rebelle est de ne pas être à l'écoute de ses parents, là il a perdu tout espoir ! L'écoute entre les conjoints est également à déplorer... ne parlons pas l'écoute de la parole des *Rabanim*, certains pensent que cela n'existe même pas... ! Comment y remédier ? *Rav Wallah' chalita (Maâyan Hachavouâ)* rappelle la mitsva fondamentale de la sonnerie du *chofar* qui consiste essentiellement à écouter le son du *chofar* – *lichmoâ békol chofar* ! Le *Rambam* écrit que celui qui bouche ses oreilles et n'entend pas le son du *chofar* il n'est pas acquitté de la mitsva. *Roch Hachana* approche nous devons remédier à nos erreurs, toute *Téchouva* est plausible et commence par le devoir d'écouter, la force d'écouter, la vertu d'écouter. Si on écoute alors on peut espérer que *D'IEU* écoute nos Prières.

Le CEJ existe depuis 45 ans ! Le site www.cejnice.com depuis 12 ans !

Le Lekha Dodi depuis 18 ans ! Le Oneg Chabat depuis 2 ans !

envoyez vos dons à CEJ 31 avenue Henri Barbusse 06100 Nice

Le Moi (א) — par Rav Immanuel Mergui

Le Gaon Rav Itamar Chwartz chalita écrit « l' objectif : la recherche du créateur du monde qui se trouve en moi ! ; le moyen : la recherche du moi » (Dâ Ete Nichmatéha' page 24) La recherche du moi n' est pas un objectif absolu, comme si le moi occupait toute la place, mais il est le moyen non négligeable pour trouver D' IEU !, qui est en moi ! Le moi n' est donc absolument pas détaché du divin, bien au contraire il est le tremplin du divin. Sans le moi on ne peut pas accéder au divin. On ne peut connaître D' IEU si on ne se connaît pas. Paradoxalement et de façon complémentaire on découvre le moi à l' intérieur du divin. Ici moyen – le moi, et objectif – D' IEU sont non seulement associés et complémentaires, mais également ils ne se font pas en deux temps comme si d' abord on découvrirait le moi et ensuite on accéderait au divin ; tous deux sont intimement liés : autant que je me trouve, et où ?, dans le divin, c' est autant de divin que je trouverais en moi !

Etudions un enseignement majeur dans ce sujet passionnant. Au premier chapitre de Avot michna 14 figure l' enseignement de Hilel le Grand Maître « im ene ani li mi li » - qu' on traduit vulgairement « si je ne suis pas pour moi, qui est pour moi ?! ». Hilel nous invite ici à investir par soi-même son propre moi. On pourrait même comprendre que ce n' est même pas D' IEU qui fera le moi de l' homme. C' est par son exercice unique et individuel que l' homme accède au moi (il est probable de bénéficier de l' aide de D' IEU, par quel moyen ? tel n' est pas le sujet de notre étude...). Cela indique automatiquement que l' homme détient un pouvoir immense, une grandeur inouïe : celle de trouver le moi qui l' anime et qui le guidera jusqu' à D' IEU. Avis à ceux qui ne croient pas en l' homme, ou qui ne croient pas en eux-mêmes.

Notons une réflexion majeure qui en fait est un préambule à cette aventure du moi. Réflexion inspirée du commentaire de Rav Yossef Mougrabi chalita tiré de son ouvrage fabuleux sur le commentaire Pirké Avot « Avot Oubanim » : stimulons nous de notre premier Père Avraham qui est l' exemple même de la découverte du...moi ! Avraham naît et grandit dans une famille dont le père est absent, l' absence absolu du moi puisque idolâtre. Avraham n' a pas de Rav (maître). Toute la société ne croit en rien, certainement pas en la grandeur de l' homme, puisque tous athées ! Nimrod est à la tête du monde, cet homme qui n' a d' autre projet que de détruire les hommes – non pas une destruction terroriste qui vise la mort physique des hommes, mais un terroriste qui empêche l' homme de penser différemment des autres, le terrorisme du moi, le destructeur du moi. En sommes Avraham avait toutes les raisons de prétexter une phrase bien connue « ce n' est pas de ma faute, je n' ai pas grandi dans une famille de rabbin ». Le détachement de soi par l' accusation des autres. Avraham nous apprend que pour trouver le moi il faut avant toute chose : ne pas chercher de fautifs, ni de prétextes quelconques ! Il a compris que tout dépend de lui, tout commence en lui. Il se cherche au sein d' une famille et d' une société qui l' étouffe et l' empêche d' exister. Fouille en toi tu te trouveras. Par ton énergie propre et unique, seul au monde, tu feras la plus grande et la plus belle des découvertes : le moi. Pourquoi est-ce ainsi ? Pourquoi les autres qui ne nous aident pas pire encore nous éloignent du moi ? Justement parce que si tu es aidé tu seras le produit de l' autre, et la vie n' est autre que d' être le produit de soi même !, par soi-même !, en soi-même ! C' est là que ta vie commence lorsque tu prends conscience que c' est à toi de l' animer...